



Les violences conjugales ne sont pas une fatalité

publié le 23/11/2013, vu 3313 fois, Auteur : [Catherine Perelmutter](#)

Article sur les mécanismes et remèdes de la violence conjugale. Positionnement de la victime à égalité avec son agresseur.

LES VIOLENCES CONJUGALES NE SONT PAS UNE FATALITE

ORIGINE DE LA VIOLENCE

MESESTIME

Les femmes sont souvent victimes de violence en raison d'une mauvaise estime d'elles-mêmes.

Leur identité ne s'est pas construite pour différentes raisons dans la confiance et l'assurance, et les agresseurs s'engouffrent dans cette brèche identitaire pour détruire leurs proies.

La meilleure prévention à la violence est de donner une identité forte aux petites filles, pour qu'une fois adultes, elles ne se laissent pas manipuler par des hommes violents.

CONFUSION

Les femmes victimes de violences conjugales ne se rendent pas compte tout de suite, qu'elles sont victimes car pour elles souvent le climat de violence est banalisé puisque c'est ce qu'elles ont toujours connu dans leur enfance sous différentes formes.

Elles sont dans la confusion entretenue par l'agresseur, dont le discours endort la vigilance de la femme.

La naïveté de certaines femmes a été confortée souvent par une éducation de soumission à l'homme.

PRISE DE CONSCIENCE

Elles doivent se réveiller et accepter le fait qu'elles sont en train de répéter le passé sous une autre forme.

Cette prise de conscience est douloureuse, car elle est la marque d'un échec dans la tentative de construction d'une famille non dysfonctionnelle.

Mais, elle est aussi salubre, puisqu'elle peut signer le point de départ d'une nouvelle vie dans une meilleure direction.

La difficulté la plus grande pour réaliser cette violence est le risque de confusion avec un simple conflit conjugal, qui lui n'engendre ni peur, ni sidération.

La culpabilité de la femme entretenue par l'agresseur empêche la prise de conscience.

En réalité, il faut un certain degré de liberté de pensée pour se rendre compte de cet asservissement.

Les femmes, qui ont subi une grande intensité de violence dans leur enfance doivent être aidées, car elles ne peuvent prendre des initiatives seules.

REMEDES

Faire face à un homme violent, c'est d'abord pour la femme, sortir de la confusion et retrouver son identité en allant éventuellement consulter des spécialistes de la violence conjugale.

Ensuite, consolider sa nouvelle place et position en signifiant à l'agresseur, qu'elle n'acceptera plus le moindre manque de respect à son égard. La moindre tentative de dénigrement sera décelée d'autant plus facilement, que la femme sera présente à la situation, et aura retrouvé sa personnalité. A ce moment là, chaque essai d'affaiblissement par l'agresseur pourra faire résonner le passé de la femme, qui redoublera d'attention, ne se positionnera plus en victime, mais à égalité.

L'idée n'est pas de se faire détruire, mais de changer sa position dans un rapport de force, qui n'était pas égalitaire.

Cette position oblige la femme à s'affirmer, ce qui est difficile pour des femmes habituées dans leur enfance à rester en retrait, spectatrice de parents violents.

Elle demandera à son conjoint d'aller consulter un thérapeute spécialisé dans les violences familiales, puis utilisera tout l'arsenal judiciaire mis à sa disposition pour le faire déclarer coupable.

Les violences verbales et psychologiques précèdent les violences physiques.

Certains psychologues et psychiatres ne connaissent pas la spécificité de ces violences conjugales, et continuent de renvoyer dos à dos l'agresseur et sa victime.

Ils persistent à culpabiliser la victime, qui soit -disant se place volontairement dans cette place de victime, alors que la victime est souvent perdue, et ne demande qu'à trouver une issue.

Au surplus leur discours ne permet pas aux victimes de traverser l'épreuve, mais les enlise dans une impasse.

Pour aider ces femmes plongées dans le chaos, il convient de les écouter avec empathie en les accompagnant dans leur cheminement personnel, et arrêter de les stigmatiser, ce qui contribue à les affaiblir, au lieu de renforcer leur identité.

CONSEQUENCES DE LA VIOLENCE

L'enjeu est important tant pour la famille, que pour notre société.

CONSEQUENCES POUR LA FAMILLE

Les femmes victimes de violences conjugales sont submergées par l'accumulation des problèmes et éprouvent un triple préjudice.

Déjà, cette violence conjugale fait resurgir la violence passée, qu'elles ont subie enfants, premier traumatisme, qui a laissé des traces, et qui permet le second traumatisme.

La violence conjugale est le second traumatisme, et malheureusement cette violence a des répercussions sur les enfants, qui deviennent à leur tour soit des agresseurs potentiels soit des victimes terrorisées, troisième traumatisme.

Si les femmes victimes ne se réveillent jamais, elles risquent de mourir à elles-mêmes à tout jamais et d'entraîner également leurs enfants dans une construction préjudiciable à leur développement.

Pour un enfant, voir sa mère réduite à l'état d'objet est destructeur.

En tout état de cause, se construire dans la terreur laisse des traces indélébiles.

La relation avec les enfants est très influencée par la relation du couple.

Si le couple a une bonne communication sur le plan émotionnel, la relation affective avec les enfants sera aisée et naturelle.

Qui peut se vanter aujourd'hui d'avoir une bonne communication avec son conjoint ?

C'est le plus grand défi de ce siècle.

CONSEQUENCES POUR LA SOCIÉTÉ ET POUR LA JUSTICE

-Pour la Société

Notre Société est dans le déni, et le coût social, financier de ces violences familiales est énorme pour notre Société puisqu'il se chiffre en millions d'Euros alors que notre Sécurité Sociale périclité, les dégâts psychologiques atteignant tous les proches de l'agresseur : la conjointe et les enfants.

-Pour la Justice

Certains juges proposent encore des médiations dans des couples où il est évident, que le mari est en position de force.

Cette démarche est stérile et nocive pour la femme, qui a besoin de retrouver son identité fracassée par la violence subie et répétée.

La justice suit notre Société, qui banalise les violences familiales. Il n'y a qu'à voir le montant des dommages et intérêts accordés par les tribunaux aux femmes victimes de violences conjugales alors que l'allocation de dommages et intérêts participe de la reconnaissance de l'état de victime.

Ils sont dérisoires comparés à ceux obtenus par les stars, qui se font photographier à leur insu.

Notre Justice n'a guère de considération pour les victimes.

Il est temps de se confronter à ce fléau national, et de ne pas faire semblant notamment en

décrétant d'un côté grande cause nationale "la cause des femmes battues" et en supprimant de l'autre certaines subventions accordées aux associations de défense des femmes.